



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rôle et prérogatives des « haut-commissaires »

Question écrite n° 33540

Texte de la question

M. Julien Dive appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la question des haut-commissaires. En effet, cette dénomination concerne majoritairement de haut-fonctionnaires dont la nomination se fait sur décision du Gouvernement. Parmi les haut-commissaires en fonction actuellement, l'un est à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale. Des thématiques qui représentent en effet des enjeux majeurs en termes de politiques publiques. Cependant, plusieurs ministères et secrétariats d'État sont également dédiés à ces problématiques : celui de Mme Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable et il ne s'agit que d'un exemple. Compte tenu de ce dédoublement de missions similaires, il l'interroge sur le rôle précis des haut-commissaires actuellement en fonction, sur le périmètre exact de leur prérogative et plus généralement sur l'efficacité de leur action auprès du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33540

Rubrique : État

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7627

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)